

Séminaire Exploitants CAT hélicoptère DSAC 2017

Bilan de surveillance 2016



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

2016 EN QUELQUES CHIFFRES

- 37 CTA AIR-OPS (2 délivrances)
- 10 CTA OPS 3R

- 66 audits et inspections
- 37 contrôles en vol
- 24 contrôles de formation (simu ou vol)
- 12 contrôles de formation sol

- 1 constatation de niveau 1
- 360 constatations de niveau 2



ANALYSE DES CONSTATATIONS

1. Système de gestion (ORO.GEN.200)

- Le niveau de maturité est inégal
 - Surveillance de la conformité : élaboration d'un programme exhaustif, réalisation de ce programme, suivi des actions correctives
 - Gestion des risques : complétude, adaptation à l'exploitation, hiérarchisation des risques

2. Gestion de la documentation (ORO.MLR.100)

- Les processus de maintien à jour de la documentation ne sont pas toujours fiables : la surveillance de la conformité a pour rôle de vérifier et, si nécessaire modifier, le référentiel

3. Connaissance et application des procédures (ORO.GEN.110)

4. Conformité des formations dispensées (ORO.FC.145 et ORO.FC.230)

- Les cas de formations non conformes aux formations approuvées restent trop nombreux
- Durées des formations parfois inadaptées

ANALYSE DES CONSTATATIONS

5. Masse & centrage (CAT.POL.MAB.100/105)
 - Les masses forfaitaires sont parfois non conformes
 - Absence de vérification périodique des outils informatiques
 - Données PVE/devis incomplètes ou incorrectes

6. Archivage (ORO.MLR.115)
 - Dossiers de formations trop souvent incomplets

Axes de surveillance 2017



TYPES D'AXES DE SURVEILLANCE

- Les axes sont choisis sur la base :
 - Des analyses des événements de sécurité
 - De l'exploitation des retours d'expérience des audits
 - Des évolutions réglementaires
- Ils sont de plusieurs types :
 1. Vérifications documentaires
 - Ces vérifications peuvent bien entendu avoir lieu dans le cadre d'un audit
 2. Vérifications lors des actions de surveillance
 3. Axes de surveillance FOI



VÉRIFICATIONS DOCUMENTAIRES



DSAC



Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

LES VÉRIFICATIONS DOCUMENTAIRES

- ORO.MLR.100(e) et ORO.GEN.200 (a)(5) maîtrise documentation (QRH, concordance EFB/doc papier)
- ORO.GEN.110 (et AMC ORO.GEN.110 (a)) : les programmes de formations des PN couvrent les exigences en matière de sûreté ;
 - Les programmes visés par cet AMC ne sont pas approuvés;
 - L’approbation des ECP ou un audit PNT peut être l’occasion d’effectuer la vérification



LES VÉRIFICATIONS DOCUMENTAIRES

- ORO.FC.115 : prise en compte exigences CRM dans les SADE et ECP
- ORO.FC.145 : prise en compte OSD dans les programmes de formation, prise en compte des différences aéronefs/simu dans les programmes de formation

VÉRIFICATIONS LORS DES AUDITS



DSAC



Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

LES VÉRIFICATIONS LORS DES AUDITS

- ORO.MLR.100(e) et ORO.GEN.200 (a)(5) maîtrise documentation (QRH, concordance EFB/doc papier)
 - Lors des audits ORG-SV et PPV-PNT
 - Lors des contrôles en vol et de formation
- ORO.GEN.200(a)(6) : compétences des auditeurs internes
 - Lors des audits ORG-SV
- ORO.AOC.125 : conformité des opérations non commerciales avec exigences applicables
 - Lors des audits PPV-PNT



LES VÉRIFICATIONS LORS DES AUDITS

- Mise en œuvre du règlement UE 376/2014 :
 - Art13 § 4 : Les analyses des événements sont transmises à l'Autorité dans les délais impartis ;
 - Art 5 § 6 : Les comptes rendus volontaires (souvent appelés REX) sont transmis à l'autorité lorsqu'ils contiennent des informations ayant un impact sur la sécurité des vols ;
 - Lors des audits ORG-SV

LES VÉRIFICATIONS LORS DES AUDITS FORMATION

- ORO.GEN.110 et AMC1 ORO.GEN.110(a) : formation sûreté des personnels
- ORO.FC.115 : prise en compte exigences CRM dans les SADE et ECP
- ORO.FC.145 : prise en compte OSD dans les programmes de formation, prise en compte des différences aéronefs/simu dans les programmes de formation



LES VÉRIFICATIONS LORS DES AUDITS

- CAT.GEN.MPA.200 (c) : lors du transfert en soute de bagages cabine, un questionnement approprié du propriétaire du bagage est effectué afin d'identifier d'éventuelle marchandises dangereuses ;
 - Lors des audits Base
- CAT.POL.MAB.100 /105 : maîtrise des calculs de masse et centrage par les équipages
 - Lors des audits PPV



LES VÉRIFICATIONS LORS DES AUDITS

- CAT.GEN.MPA.180 (a)(18) : le contenu du dossier météorologique à la disposition de l'équipage est approprié ;
 - Les informations fournies doivent permettre d'établir une bonne conscience de la situation dans les basses couches au départ et à l'arrivée ainsi qu'à tout point de la croisière ;
 - Pour les informations qui sont rarement nécessaires des moyens alternatifs et opérationnels d'obtention en vol des informations peuvent être acceptables ;
 - Lors des audits PPV.



AXES DE SURVEILLANCE FOI



DSAC



Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

AXES DE SURVEILLANCE FOI

- Moyens et conditions mis à disposition de l'équipage permettant une préparation optimale du vol
- Facteur humain en monopilote / Travail en équipage (SMUH en particulier)
- Existence et utilisation du concept TEM dans les séances de formation et de contrôle (identification des dangers, mesures d'atténuation)

